

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 18/07/2024 - 3581 - 2002 B 00048 - 441 245 933 - 2 GARENI
INDUSTRIE

2024/5999/963

2 GARENI INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Lieu-dit La Grangette
Rue des Ecoles, 47600 CALIGNAC
441 245 933 RCS AGEN

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
08 JUIL. 2024
47000 AGEN

REQUETE

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Agen

LE SOUSSIGNE :

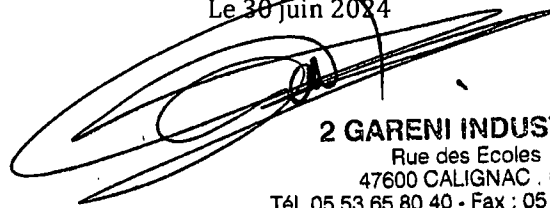
Monsieur Pascal GARENI, agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée 2 GARENI INDUSTRIE, au capital de 250 000.00 euros, ayant son siège social lieudit la Grangette rue des écoles 47600 CALIGNAC, immatriculée au RCS D'AGEN sous le numéro 441 245 933.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société 2 GARENI INDUSTRIE a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2023,
- Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,
- Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire. En effet, compte tenu du retard pris lié à des problèmes d'organisation et donc de transmission de données, les convocations n'ont pas pu être réalisées dans les délais.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la SAS 2 GARENI INDUSTRIE qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 Juillet 2024, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information prévus par la loi.

Fait à CALIGNAC,
Le 30 juin 2024



2 GARENI INDUSTRIE
Rue des Ecoles
47600 CALIGNAC - FR
Tél. 05 53 65 80 40 - Fax : 05 53 65 88 73
Siret : 441 245 933 00011 -
www.2gareni-industrie.com

ORDONNANCE

Nous, Jean Sarradet Président du Tribunal de Commerce d'Agén ;
Assisté de Maître Valéry LANDEL, greffier associé ;

Vu la requête qui précède présentée par 2 GARENI INDUSTRIE (SAS), dont le siège social est à Rue des Ecoles-la Grangette - 47600 Calignac, RCS 441 245 933;

Vu les dispositions de l'article L.232-23 du Code de Commerce ;

Autorisons le report jusqu'au 31 juillet 2024 de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de ladite société clos au 31 décembre 2023 ;

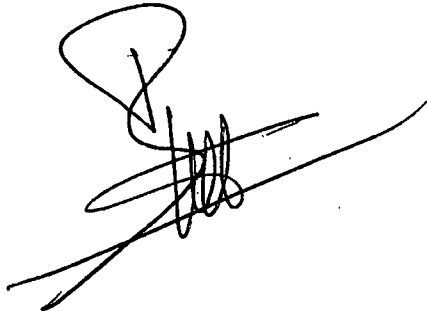
Disons que notre ordonnance sera déposée au greffe de notre Tribunal.

Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

Liquidons les dépens à la somme de 12,70 euros.

Fait en notre Cabinet, à Agén, le 17/07/2024

LE PRESIDENT



LE GREFFIER

